



RÈGLEMENT PARTICULIER DU 8ÈME TOURNOI D'ARCUEIL - COSMA BAD'BEUCUE



Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD).

Article 1 : généralités

1.1 Le tournoi est autorisé sous le numéro **19.LIFB.94/TI.F./020** et sous le nom « **8ème tournoi d'Arcueil - COSMA BAD'BEUCUE** ». Il se déroule les **27 et 28 juin 2020** au sein du complexe sportif 56, avenue François-Vincent Raspail 94110 Arcueil, sur 11 terrains.

1.2 Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD, les dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après.

1.3 Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence compétition.

1.4 Le Juge-Arbitre principal de la compétition est **Arnold Akplogan** et le Juge-Arbitre adjoint est **Sébastien Herbert**. Leurs décisions sont sans appel. Les Juges-Arbitres sont en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article 1.2.

Article 2 : séries et tableaux

2.1 Le **8ème tournoi d'Arcueil - COSMA BAD'BEUCUE** est un tournoi national seniors, en mode standard.

2.2 Les séries proposées sont **R4-R5, R6-D7, D8-D9, et P10-NC** dans les tableaux de Simple Dame, Simple Homme, Double Mixte, Double Dame et Double Homme.

2.3 Les tableaux de simple dame, de simple homme et de double mixte se disputeront intégralement le samedi. Les tableaux de double dame et de double homme, se disputeront intégralement le dimanche. En conséquence, les simples (dame /homme) et les mixtes ne pourront pas être combinés.

2.4 Tous les tableaux se jouent avec un mode de qualification composé d'une phase de poules suivie d'une phase en élimination directe.

2.5 Les tableaux ne seront ouverts qu'avec un minimum de 4 inscrits.

2.6 Le comité d'organisation limitera les inscriptions dans tous les tableaux. **Le nombre total de participants est limité à 300.**

2.7 En cas de faible affluence, le comité d'organisation se réserve le droit de fusionner des tableaux.

Article 3 : inscriptions

3.1 La date limite d'inscription est fixée au **28 mai 2020**. Les classements seront arrêtés à cette date.

3.2 Les joueurs dont l'inscription est confirmée et les joueurs en liste d'attente seront informés le 30 mai 2020 à l'adresse mail qu'ils auront renseignée.

3.3 La date du tirage au sort est fixée au **12 juin 2020**. Le CPPH sera pris en compte à cette date pour le calcul des points.



RÈGLEMENT PARTICULIER DU 8ÈME TOURNOI D'ARCUEIL - COSMA BAD'BEUCUE



3.4 L'inscription se fait en ligne sur le site internet du club, à l'adresse <http://cosmabad94.fr/>. Un courriel de confirmation est envoyé automatiquement à la fin de l'inscription en ligne. En cas de problème, l'organisateur peut être contacté à l'adresse tournois.arcueil@cosmabad94.fr.

Les inscriptions de joueurs d'un club par un autre club ne seront prises en compte que si les joueurs concernés confirment leur inscription.

Toute modification et annulation devra être faite par email à l'adresse tournois.arcueil@cosmabad94.fr.

Aucune inscription ou modification ne sera prise par téléphone.

3.5 Le règlement se fera sur place le jour de la compétition par chèque à l'ordre de « **COSMA Badminton** ».

3.6 Les inscriptions seront prises en compte par ordre d'arrivée. **La prise en compte de l'inscription d'une paire de joueurs ne sera effective que lorsque les deux joueurs seront respectivement inscrits.**

3.7 Les frais d'inscription s'élèvent à **15€ pour 1 tableau, 20€ pour 2 tableaux**, 2€ étant reversés à la FFBAD.

3.8 Les joueurs classés dans diverses séries pourront s'inscrire dans les tableaux correspondants à leur classement, ou se surclasser. Le surclassement est libre, sous réserve que le rapport entre les CPPH des joueurs les mieux et moins bien cotés dans les tableaux demandés n'excède pas 16. Si un joueur se surclasse dans un tableau, il n'est pas obligé de se surclasser dans le deuxième tableau.

3.9 Les joueurs peuvent s'inscrire sur 2 séries de classement, au choix. Pour les doubles et mixtes, les joueurs doivent s'inscrire au moins dans la série la plus haute des 2 partenaires.

3.10 Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueurs doivent être disponibles le samedi de 8h00 à 23h00 et/ou le dimanche de 08h00 à 20h00.

3.12 Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant d'inscriptions mal complétées sont supportées par le club en cause.

Article 4 : forfaits

4.1 Tout joueur s'inscrivant au **8ème tournoi d'Arcueil - COSMA BAD'BEUCUE** doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.

4.2 Tout joueur suspendu qui participe à une compétition est passible d'une aggravation de sa sanction, s'il est prouvé que le joueur ou son club ont bien reçu une notification de la sanction.

4.3 Un joueur inscrit sur 2 tournois le même week-end est passible de sanction si ce dernier a bien reçu des confirmations de la prise en compte de son ou ses inscription(s) au plus tard **le 30 mai 2020** et n'a pas fait de démarche pour se désinscrire sur au moins sur l'un deux avant les tirages au sort.

4.4 Tout joueur devenant indisponible aux dates du tournoi doit en informer l'organisateur par écrit ou par e-mail dans les plus brefs délais :

- si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé des frais d'inscription ;
- si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la LIFB accompagné du formulaire fédéral rempli. **Une copie du justificatif doit également être envoyée ou présentée à l'organisateur** pour que celui-ci procède au remboursement des frais d'inscription. Aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif.



RÈGLEMENT PARTICULIER DU 8ÈME TOURNOI D'ARCUEIL - COSMA BAD'BEUCUE



En l'absence de justificatif, le joueur absent sera déclaré forfait volontaire par les Juges-Arbitres.

4.5 Lorsque l'un des joueurs d'une paire de doubles est défaillant, son partenaire doit notifier par e-mail à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant. Sinon, l'organisateur essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter la paire.

Article 5 : déroulement

5.1 Les convocations sont envoyées par courriel à l'adresse de contact renseignée lors de l'inscription. En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.

5.2 Tout joueur doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.

5.3 Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation aux juge-arbitres, qui lui remettront une heure de convocation à respecter, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.

5.4 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès des juges-arbitres muni d'un justificatif écrit.

5.5 Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord entre joueurs, **le volant officiel du tournoi est BABOLAT 4 pour les volants en plume.**

5.6 Les matches peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.

5.7 Tous les matches se jouent en auto-arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel au juge-arbitre qui si possible désigne un arbitre ou faisant office.

5.8 Le temps de repos entre deux matches est de **20 minutes**, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de **5 minutes** entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.

5.9 Les règles locales concernant les fautes et let au service et en match, seront annoncées le jour de la compétition et affichées dans le gymnase.

5.10 Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les coaches (2 maximum par équipe), les officiels et les membres du comité d'organisation.

5.11 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.

5.12 La participation au 8e tournoi d'Arcueil - COSMA BAD'BEUCUE requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.

5.13 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vue ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extraits de l'article 10 du règlement Médical du Guide de Badminton).